

Saisissez votre recherche...



✕ FERMER



## Budget Participatif

Le budget participatif, c'est un processus de participation citoyenne, qui permet à tous les habitants de proposer des idées pour réaliser des projets d'intérêt général. Ces projets doivent s'inscrire dans l'une des 3 thématiques définies par la ville : Cadre de vie, Solidarité et Citoyenneté, Transition écologique. Ces idées sont ensuite analysées par les services de la ville pour déterminer leur faisabilité, puis elles sont soumises au vote des habitants. Les projets retenus sont ensuite réalisés par la ville, en partenariat avec chaque porteur de projet.

“ Après le succès rencontré lors de la première édition du budget participatif avec 68 projets déposés, et alors que les projets lauréats sont en cours de réalisation, nous sommes ravis de lancer cette deuxième édition que nous espérons tout aussi enthousiasmante et riche en bonnes idées que la précédente !

De nouveau, la ville de Soissons met à disposition une enveloppe de 100 000 € pour réaliser des projets d'amélioration de notre cadre de vie.

Le budget participatif, c'est un vrai projet commun, impliquant les Soissonnais et aussi les services municipaux, qui analysent puis réalisent les propositions. C'est dans cet esprit, pour inventer ensemble le Soissons de demain, que nous vous invitons à vous engager !

Mais cette nouvelle édition est un peu différente... Car pour promouvoir la participation des plus jeunes, et en cohérence avec le travail mené dans le cadre des Assises de la Jeunesse, tous les Soissonnais à partir de 11 ans sont invités à déposer leurs projets et à voter pour ceux qu'ils veulent voir réalisés !

Nous comptons sur vous, à vos idées !

**Alain Crémont** - Maire de Soissons

**Emilien Faucon** - Conseil municipal délégué au handicap,  
à la solidarité et aux quartiers politique de la ville

## Dès maintenant et jusqu'au 05 mars 2022 minuit



Pour déposer votre projet, rien de plus simple, il suffit de vous connecter à la plateforme [jeparticipe.ville-soissons.fr](https://jeparticipe.ville-soissons.fr)



## Le calendrier :

De septembre 2021 au 05 mars 2022 minuit:

Les projets pourront être déposés en ligne sur la plateforme dédiée [jeparticipe.ville-soissons.fr](http://jeparticipe.ville-soissons.fr). Il sera possible de faire appel aux centres sociaux pour être accompagné dans le dépôt en ligne d'un projet.

du 6 mars au 12 août 2022 :

### **Analyse des propositions par les services de la Ville.**

Les projets déposés sur la plateforme seront examinés à travers une analyse de recevabilité, afin de vérifier qu'ils sont conformes à la charte du participant. Les projets recevables feront l'objet d'une analyse technique, juridique et financière des services de la ville de Soissons. Les projets pourront au vu d'éventuelles contraintes faire l'objet d'ajustements ou d'adaptations. Ces modifications feront l'objet d'une information au porteur de projet qui pourra formuler ses observations.

A l'issue des études de faisabilité, une liste des projets éligibles au Budget Participatif sera établie. Celle-ci constituera la liste définitive des projets soumis au vote des citoyens. Les porteurs de projet seront informés de l'admissibilité ainsi que de l'éligibilité de leur projet.

**Du 24 août 2022 au 24 septembre 2022 minuit. La date limite des votes papier est fixée au 21 septembre 2022.**

**C'est à vous de voter !** Si vous avez plus de 16 ans, vous pourrez voter pour vos 5 projets préférés. Pour cela vous avez 2 possibilités : soit vous votez via [la plateforme en ligne](#), soit vous envoyez votre bulletin de vote papier à l'adresse suivante : Budget Participatif, Place de l'Hôtel de Ville, 02200 Soissons.

**Annnonce des résultats : en conseil municipal.**

C'est le grand jour ! Les résultats des votes seront proclamés ! Restez en contact, car nous vous informerons de l'avancée des travaux !

## Modalités de participation

## Pour qui ?

- > Tous les Soissonnais de plus de 11 ans peuvent déposer un projet. Pour les plus jeunes, ils doivent être représentés par un majeur résidant à Soissons.
- > Le vote est ouvert à tous les Soissonnais de plus de 11 ans.
- > A partir de maintenant c'est ouvert aux personnes à partir de 11 ans et plus 18.

## Comment ?

- > Déposez votre projet sur la plateforme [jeparticipe.ville-soissons.fr](http://jeparticipe.ville-soissons.fr) ou par courrier à la Mairie
- > Votez sur la plateforme ou par courrier (bulletin à envoyer à la Mairie)

## Quoi ?

- > Proposez des projets d'intérêt général, qui amélioreront la vie de votre quartier ou de la ville entière !
- > Il y a 3 catégories : **cadre de vie, citoyenneté et solidarité, transition écologique**
- > Le coût d'un projet est limité à 33 000 €

## En savoir plus



## Charte du participant budget participatif 2021

---



SOISSONS

## VILLE DE SOISSONS

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE 02200 SOISSONS

☎ 03 23 59 90 00

@ CONTACTEZ-NOUS

